

COMMUNE DE BRIORD
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 17 décembre 2020

Présents : Tous les membres sauf Céline MENALDO, excusée qui a donné procuration à Sarah BECFEVRE

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 19 novembre 2020

Les membres présents approuvent, à l'unanimité sauf une abstention, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 novembre 2020.

Délibération pour la gratuité de 3 loyers (avril, mai, juin) pour la gérance de l'Excentrique

Après les explications reçues de la part du trésorier public concernant l'obligation de la prise d'une délibération du conseil municipal pour que des loyers puissent être rendus gratuits et afin de se mettre en conformité et régulariser ce qui a été accordé à la gérance du bar-tabac lors de la période du premier confinement, le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité des loyers à la gérance du bar L'Excentrique pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Moratoire pour la suspension des règlements des loyers de gérance du bar L'Excentrique

Monsieur Saint-Pol Hugoo explique ce qu'est un moratoire et ce qu'il permet en cette période de pandémie due à la Covid 19. C'est la proposition acceptée par la gérante du bar-tabac qui facilitera sa situation financière mais n'annulera pas sa dette dont le règlement est reporté.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder un moratoire pour la suspension des paiements de loyer à la gérante du bar l'Excentrique à partir du mois de novembre 2020 jusqu'à l'autorisation d'ouverture administrative des bars et restaurants.

Délibération pour présentation en non-valeur pour 31.85 € de vente d'eau pour personne disparue (Michèle Depontieu-Maret)

Suite au décès de madame Michèle Depontieu-Maret, Monsieur le Maire, à la demande du trésor public, propose de présenter en non-valeur pour 31,85€ de vente d'eau à cette personne.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter cette non-valeur.

Délibération pour autoriser Logidia à créer un parking supplémentaire sur notre terrain, supprimer une place de parking et agrandir des jardins privés.

La société Logidia, entreprend cette année 2021, d'améliorer l'habitat des logements locatifs, dont elle est propriétaire. Ceux-ci sont situés au lieu-dit En Mermont. Les travaux budgétés à 2 700 000 € permettront d'améliorer le cadre de vie des locataires et leur obtenir des économies d'énergie. Logidia a besoin de parties de terrain pour la création d'une place de parking et agrandir des jardins privés afin d'harmoniser les parcelles. Par ailleurs, le bailleur supprimera une place de parking inutile. Il nous demande de répondre à leurs sollicitations pour une réalisation conforme de leur projet.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention, de répondre positivement à leurs demandes.

Délibération pour remise d'avis sur l'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues, et déchets de béton de la société Vicat.

La société Vicat veut augmenter son activité de traitement des matières (terres excavées, boues et déchets de bétons). Ceci permettra de moins consommer de matières naturelles (sables, marne et calcaire) et éviter l'enfouissement de ces déchets issus essentiellement du B.T.P.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins un vote contre, de donner un avis positif à la demande la société Vicat.

Présentation du programme fonctionnel pour la requalification des bâtiments communaux par Florian Alonzi

Monsieur Florian Alonzi présente le dossier qu'il proposera à différents cabinets pour qu'ils puissent nous faire une offre de prix pour l'étude de la requalification des bâtiments communaux.

Ce dossier est validé et monsieur Florian Alonzi est chargé de contacter des bureaux d'études qui seront en mesure de répondre à notre demande.

Délibération pour acceptation de l'avenant n°1 du marché de la traverse de Briord voir ajout et moins-values

Les travaux supplémentaires demandés à l'entrée Nord de la rue des écoles (écluses) se montent à 66 166,02 € HT soit 79 399,22 € TTC. La nécessité de ces travaux est due à la vitesse des automobiles et des camions et cette infrastructure devrait aboutir au ralentissement de ces véhicules.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cet avenant n°1 du marché de la traverse de Briord pour le montant cité ci-dessus.

Questions diverses

Point sur travaux de la rue des écoles:

Monsieur Serge Merle présente l'état d'avancement des travaux de la rue des écoles, de la signalisation verticale et horizontale qu'il reste à installer et des plantations qui seront effectuées fin février 2021. Le choix des végétaux restent à définir.

Point sur travaux de l'abribus positionné En Mermont

Les travaux de gros œuvre sont terminés. La bande de roulement sera réalisée sur la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Le département a accepté de prendre en charge l'ensemble de l'enrobé qui doit être déposé auprès cet arrêt de bus.

Rencontre avec le SIEA

Monsieur Serge Merle donne les informations reçues de la part du SIEA concernant leur rôle et les outils mis à notre disposition permettant de mieux contrôler notre consommation d'énergie électrique et les solutions possibles pour un programme d'économie (remplacement des lampes sur certains points lumineux ou grappes de points par des LED. Le coût est d'environ 1000 € par point.

Une étude sera réalisée.

Projet de travaux pour ralentissement de la vitesse de circulation sur la route de Belley à Flévieu

Le bureau d'études Ellipse a été sollicité par l'ancien conseil municipal pour étudier un projet d'aménagement qui ralentirait les véhicules sur la traversée de la route de Belley à Flévieu. Nous avons rencontré, sur place, Monsieur Magaud, son représentant, qui nous présentera différents projets.

Briord, le 22 décembre 2020

Le Maire,
Patrick BLANC